

A six mois de la création de l'EPA VNF, les négociations sur le cadrage des emplois permettent enfin d'y voir plus clair ! L'équilibre global entre effectifs public et privé sera préservé, comme le demandait la CFDT, et cela pendant au moins 3 ans, jusqu'aux prochaines négociations. Une marge de variation sera donnée afin d'avoir plus de souplesse en cas de vacance de postes et de mobilité.

Pour autant, la CFDT n'est pas prête à parapher un accord qui ne garantirait pas le transfert à l'EPA des effectifs cibles, y compris des postes vacants, et une masse salariale qui permette un repyramidage justifié de catégorie C en B et de B en A.

C'est loin d'être gagné ; en effet, si à ce jour les arbitrages n'ont pas été rendus, l'actualité économique et le redéploiement annoncé de fonctionnaires en faveur de l'Éducation, de la Justice, de la Sécurité désignent déjà notre nouveau ministère et ses établissements publics comme victimes d'une baisse d'effectifs sans précédent !

Comment, alors, demander à l'EPA de remplir ses missions ? Comment créer la dynamique indispensable au sein d'une communauté de travail à construire ?

Ne nous y trompons pas, ce sont les effectifs du public comme du privé qui seront touchés ! C'est donc une lutte commune qui sera nécessaire, pour défendre l'avenir de l'EPA et de ses personnels.

C'est sur ce message de résistance que je conclus mon dernier éditorial de l'Eau Forte. Après plus de trente six ans dans les voies navigables, et la moitié comme permanent syndical, je vais laisser la place à de jeunes militants motivés, non sans une certaine émotion au souvenir des rencontres enrichissantes avec le personnel à l'occasion de mes nombreuses tournées syndicales.

En congé puis en retraite, je resterai toujours attentif au fil de l'eau.

Christian Fourcoul

✉ [christian.fourcoul@i-carre.net](mailto:christian.fourcoul@i-carre.net)

*Dans l'attente de la constitution du futur syndicat national, n'hésitez pas à vous adresser au responsable CFDT local ou à la permanence nationale.*

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.



CFDT  
des choix, des actes

## comité de suivi du protocole VN : réunion du 19 juin 2012

**Présents :** DGITM/DIT – SG/DRH – VNF – CFDT – UNSA – CGT

### LA CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS

#### De quoi s'agit-il ?

La loi prévoit qu' « un décret en Conseil d'État établit les types d'emplois qui sont nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions de l'établissement et détermine les catégories de personnel, de droit public et de droit privé, ayant vocation à les occuper ». Un premier protocole d'accord doit être négocié sur ce sujet. A l'issue d'une période de 3 ans puis tous les 3 ans, cet accord sera renégocié.



**C'est la traduction du protocole VN signé par CFDT/UNSA/CGT et de l'accord cadre VNF signé par la CFDT-VNF.**

#### Où en est-on ?

Un document cadre, discuté le 16 mai puis le 19 juin, est aujourd'hui mis sur la table. Il manque un arbitrage ministériel sur la demande de la CFDT d'inclure un chapitre garantissant le transfert réel des effectifs cibles, avec les moyens de financement des futurs repyramidages (par exemple de C en B et de B en A, 40 pour ces derniers selon VNF). En effet, il faut savoir qu'outre la réduction des effectifs liée à la RGPP, les postes vacants ne seraient pas transférés !



**RGPP + postes vacants supprimés : une double peine inadmissible pour la CFDT !**

#### Que dit ce document cadre ?

Il précise les 15 types d'emplois du futur EPA VNF.

- 1- Pilotage et encadrement
- 2- Management de projet et développement durable
- 3- Chargé d'ingénierie et de maîtrise d'ouvrage
- 4- Chargé de développement du transport et des services aux usagers
- 5- Gestion domaniale et patrimoniale
- 6- Chargé de l'exploitation opérationnelle du réseau navigable
- 7- Chargé de la maintenance opérationnelle du réseau navigable
- 8- Gestion financière, budgétaire et comptable
- 9- Domaine achat
- 10- Juriste
- 11- Chargé de communication
- 12- Gestion des ressources humaines
- 13- Chargé de sécurité et de prévention
- 14- Gestion des systèmes d'information
- 15- Gestion administrative et gestion logistique

Il fait le point sur les effectifs présents au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et les répartit dans les 15 types d'emploi.

Soit :

- 3870 fonctionnaires d'État,
- 470 OPA,
- 40 non-titulaires de droit public,
- 400 salariés régis par le code du travail.

Il cadre les évolutions à venir et fixe des règles.

## 1) Équilibre global et par famille

VNF procédera aux recrutements de manière à respecter globalement la proportion actuelle (92 % et 8 %) entre personnels de statut public et ceux de statut privé. Une marge telle qu'indiquée ci-après sera cependant acceptée pour répondre aux éventuelles difficultés constatées dans les services : variation du nombre de postes de statut public entre 88 et 93 % et entre 7 et 12 % pour celle des postes de statut privé



**Les propositions CFDT du 16 mai, pour le respect global des équilibres actuels, et de telles fourchettes de variations, ont donc été retenues.**

Le respect des équilibres entre public et privé s'applique aux fonctions de gestion des ressources humaines, d'encadrement et de pilotage. Un suivi statistique de cet équilibre sera présenté annuellement aux instances de gouvernances de l'EPA. Avec 8 représentants des personnels au sein du conseil d'administration, (CA) un suivi des plus efficaces devrait être assuré.



**Il s'agit là d'une proposition CFDT.**

## 2) Règles générales

Les fonctionnaires de l'État ont vocation à occuper tous les emplois de l'établissement. Les salariés régis par le code du travail peuvent occuper tous les types d'emplois à l'exception des emplois chargés de l'exploitation opérationnelle du réseau. Le cas des 6 agents « toueurs » de droit privé qui exercent des missions d'exploitation sera pris en compte.

## 3) Fonctions de chargés de l'exploitation opérationnelle du réseau navigable

Ces fonctions sont exercées par des fonctionnaires de l'État. Après un bilan 2012 (efficacité et aspects sociaux), VNF pourra employer des personnels à statuts saisonniers.

Des dérogations pourront être décidées, sous contrôle du conseil d'administration.



**La CFDT sera particulièrement attentive aux conditions d'emploi de ces saisonniers et à leur accompagnement.**

## 4) Fonction de chargés de la maintenance opérationnelle du réseau navigable

Les OPA et les fonctionnaires ont vocation à occuper ces emplois.

Le constat est fait que 14 chargés de maintenance de droit public ont été recrutés par l'État : une proposition leur sera faite dès le début de l'année 2013 afin d'être employés sous contrat de droit privé par l'EPA VNF. Ils pourront cependant se présenter au concours d'OPA si ce dernier est débloqué.



**A chaque comité de suivi, la CFDT demande que l'avenir des OPA soit éclairci le plus rapidement possible.**

Le constat est fait que 12 chargés de maintenance de droit privé ont été recrutés par VNF, ils continueront d'être employés dans ces conditions par l'EPA VNF.

Des dérogations pourront être décidées, sous contrôle du conseil d'administration.

## 5) Chapitre à inclure



**La CFDT demande un 5<sup>e</sup> chapitre qui garantisse le transfert réel des effectifs cibles, y compris vacants, avec moyens financiers pour les repyramidages.**

Réponse de la DRH : c'est en attente d'arbitrage, mais la DRH est pessimiste en raison du redéploiement des fonctionnaires vers certains ministères (Éducation, Sécurité, Justice...) qui, selon elle, impactera le nôtre et ses établissements publics.

|   |   |
|---|---|
|  | <p><b>La CFDT estime que l'on ne peut pas demander une telle restructuration en réduisant parallèlement les moyens. Le fait que cette restructuration ait fait l'objet d'un accord syndical doit peser positivement dans l'arbitrage. C'est un prérequis pour une signature d'accord.</b></p> |
|---|---|

Réponse de la DRH : Elle a sensibilisé le cabinet du ministre pour que soit pris en compte le contexte, peu courant, d'une restructuration négociée par un protocole d'accord.

Lien du document préparatoire à la réunion du 19 juin :

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/projet\\_document\\_cadre\\_emplois\\_VNF\\_comite\\_suivi\\_08-06-12.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/projet_document_cadre_emplois_VNF_comite_suivi_08-06-12.pdf)

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/fiche\\_corrections\\_accord\\_emploi.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/fiche_corrections_accord_emploi.pdf)

## CONCESSION – LOGEMENT DE SERVICE

Lors de la réunion du 16 mai, l'administration nous avait annoncé un moratoire pour l'application de ce décret aux personnels des voies navigables. **L'EPA avait jusqu'à septembre 2015 pour appliquer ce décret**, cela contrairement aux autres services, DIR, DGAC et Affaires maritimes pour lesquels un arrêté d'application sera pris après concertation.

Le moratoire pour les VN est confirmé, pour autant la réforme devra être faite d'ici septembre 2015.

|   |   |
|---|---|
|  | <p><b>Le 16 mai, la CFDT avait obtenu que le dossier de l'application du décret « concessions logements » aux VN soit parmi les dossiers prioritaires portés auprès du nouveau cabinet ministériel. Cela a été fait par la DRH mais aussi par la CFDT lors de sa rencontre avec la ministre (l'ex). Le travail est à reconduire auprès de notre nouvelle ministre, Madame Batho. La CFDT a fait confirmer par ses interlocuteurs que pour la COP (convention d'occupation précaire) qui remplacera l'US (utilité de service), les astreintes seront rémunérées.</b></p> |
|---|---|

## TRANSFERT À L'EPA ET GESTION DU PERSONNEL / PÔLE SUPPORT INTÉGRÉ (PSI)

Un point a été fait sur l'état des recrutements au PSI ; les personnels recrutés viennent de l'interministériel, certains en détachement.

Le changement de service gestionnaire (prise en charge par le PSI VNF) et simultanément de comptable assignataire (TG 59) se fera en 3 vagues.

- SN Nord-Est et les nouveaux arrivants dans le périmètre de l'EPA : paie de juillet ;
- SN Strasbourg, Rhône-Saône, Toulouse, DDT 44 et 52, nouvelle direction territoriale Centre Est (?) : août, paie d'octobre ;
- SN Seine (changement de TG seul) et SN NPC (changement de PSI seul).

La DRH va demander aux services de faire leur possible pour mettre à jour les dossiers de gestion des agents avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (prise en compte des derniers avancements d'échelon, des bonifications...).

|   |   |
|---|---|
|  | <p><b>La CFDT a demandé que le nombre de correspondants « retraite » soit doublé au regard des départs à venir, du fait de la pyramide des âges, des mesures annoncées pour les carrières longues et de l'application du NES attendu par bon nombre d'agents. La CFDT s'est inquiétée de la perte des personnes ressources dans les services (ISS, régime indemnitaire, retraite...).</b></p> |
|---|---|

En réponse, une charte précisera le « qui fait quoi » entre le PSI et le service de proximité, en matière de gestion des ressources humaines.

Lien pour télécharger le document préparatoire :

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/PSI\\_VNF\\_comite\\_suivi\\_16-05-12.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/PSI_VNF_comite_suivi_16-05-12.pdf)

## DOMAINE SOCIAL

La DRH annonce un pôle social au sein de la DRH de l'EPA, et des conventions avec le ministère pour avoir des assistantes sociales. L'EPA souhaite par ailleurs disposer des médecins de prévention (quand il y en a !).



**Portée par la CFDT, la question du devenir des CLAS et de l'action sociale au sein de l'EPA n'est toujours pas réglée. Sur ce sujet, l'administration semble faire la sourde oreille.**

## DOMAINE CONFIE À VNF

L'objet du décret est de confier à VNF les locaux administratifs et les logements de service. En ce qui concerne la rédaction du décret, rien à signaler de la part des organisations syndicales.



**La CFDT insiste, là aussi, pour que l'EPA puisse avoir les moyens de gérer ces bâtiments, qui pour certains nécessitent des investissements lourds, notamment des mises aux normes sur l'accessibilité, etc. La CFDT rappelle d'ailleurs le programme de financement de remise en état des maisons éclusières qui, pour certaines, sont complètement insalubres et nécessitent des travaux lourds.**

**La CFDT souhaite que dans le cadre du transfert, en plus d'une visibilité sur les moyens humains et la masse salariale, un point précis et transparent soit fait sur le budget du futur EPA.**

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/projet\\_decret\\_PM\\_reglementaire.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/projet_decret_PM_reglementaire.pdf)

[http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/rapport\\_au\\_premier\\_ministre.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/navigation/doc12/rapport_au_premier_ministre.pdf)

## VOIES NAVIGABLES ... RESTONS VIGILANTS !



**REJOIGNEZ-NOUS !**



# FAVORISER LA PROMOTION INTERNE !



# POUR UNE COUVERTURE SANTÉ PERFORMANTE ...

